

## Bachelier : instituteur préscolaire

<b>HELHa Braine-le-Comte</b> Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
<b>HELHa Gosselies</b> Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES	Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
<b>HELHa Leuze-en-Hainaut</b> Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

### 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 46 Français 2			
Code	PEPS2B46PS	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte <b>Marie-Noëlle CORNET</b> (marie-noelle.cornet@helha.be) HELHa Gosselies <b>Brigitte BRION</b> (brigitte.brion@helha.be) Nathalie DETRY (nathalie.detry@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut <b>Isabelle ROSIER</b> (isabelle.rosier@helha.be) Cyrielle BONTEMPS (bontempsc@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Le cours vise à préparer l'étudiant, d'un point de vue théorique et didactique, à aborder l'apprentissage de la langue avec des élèves de l'enseignement maternel.

#### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession**
  - 1.3 Adapter ses interventions orales et/ou écrites aux différentes situations
- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
  - 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
  - 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
  - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
  - 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées

#### Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de décrire, d'expliquer, d'expérimenter et d'argumenter les connaissances et les dispositifs didactiques abordés au cours.

#### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

### **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEPS2B46PSA Français

60 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **4. Modalités d'évaluation**

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEPS2B46PSA Français

40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

#### ***Dispositions complémentaires relatives à l'UE***

##### **Néant**

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

## Bachelier : instituteur préscolaire

**HELHa Braine-le-Comte** Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE  
 Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38

Mail : [edu-braine@helha.be](mailto:edu-braine@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Français			
Code	6_PEPS2B46PSA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	<b>Marie-Noëlle CORNET</b> ( <a href="mailto:marie-noelle.cornet@helha.be">marie-noelle.cornet@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Le cours de français conduira l'étudiant-e à prendre conscience de l'importance du langage (sous toutes ses formes) dans les classes maternelles.

L'étudiant-e rencontrera les différentes formes d'expression orale et écrite et se préparera d'un point de vue didactique à développer des compétences langagières.

Une participation active est attendue.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue du cours, l'étudiant-e sera capable de décrire, d'expliquer, d'expérimenter et d'argumenter les connaissances et les dispositifs didactiques abordés, et plus précisément:

- de s'approprier les connaissances sur les modalités d'acquisition du langage et d'observer les enfants à ce niveau.
- d'organiser (concevoir, expérimenter), en adéquation avec le Programme, des situations d'apprentissage appropriées à l'école maternelle, au départ d'activités vues en haute école (les dépasser)
- d'analyser ces activités, suite au vécu de stage, pour les réguler.
- de développer son propre langage (lexique, syntaxe, orthographe), de manière à rentrer dans une langue d'enseignement.

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

-Approche théorique et didactique des activités visant le développement des compétences dans les quatre domaines prescrits.

-Construction d'outils et d'activités variés, en lien avec le Programme

#### Démarches d'apprentissage

Les étudiant-e-s sont acteurs/actives de la construction des savoirs : à partir des compétences, ils/elles se posent des questions et cherchent des ressources pour y répondre. La présentation des éléments théoriques est une ressource à prendre en compte systématiquement.

Les activités à réaliser en stage feront l'objet d'un accompagnement en fonction des demandes. Les étudiant-e-s sont invité-e-s à développer un regard réflexif sur leurs expérimentations.

La participation aux AFP est obligatoire. Toute absence non justifiée peut donner lieu à des pénalités.

La semaine "expression" fait partie des contenus du cours.

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Accompagnements individualisés, selon les demandes

### **Sources et références**

Notes de cours et recherches personnelles. Voir bibliographies fournies.

Les matières de l'année précédente restent d'actualité et font intégralement partie des attendus de cette année.

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Présentations Powerpoint (syllabus et publication sur Connected).

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

Un examen écrit portera sur les contenus abordés au cours. L'étudiant-e devra y démontrer sa capacité à mettre ces contenus en perspective, dans l'optique d'une mise en application didactique.

Un travail préalable à l'examen peut être demandé, qui interviendra dans l'évaluation des épreuves en session.

La méthodologie et le lien avec la pratique ont autant d'importance que les savoirs théoriques. L'évaluation est, avant tout, axée sur les compétences réflexives des étudiants. Celles-ci doivent s'appuyer sur des savoirs maîtrisés.

Les critères d'évaluation seront: précision et rigueur, exactitude, complétude, analyse approfondie, maîtrise de la langue française (syntaxe et orthographe).

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	40	Exe	60	Exe	100

Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

### **Dispositions complémentaires**

L'évaluation du Q1 est dispensatoire (points conservés et pas de nouvelle interrogation sur la matière au Q2)

L'évaluation du Q3 reprend les matières du Q1 et du Q2

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).